Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260914-2026_047-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

N° 2026-047

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Martial CLAVIER, Maire.
Date de convocation : 07 septembre 2026
Présents : Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Stéphanie BERGOT, Martial CLAVIER, Elise DUBOIS, Erwan JAN, Guillaume LÉAUSTIC, Annie LE GUEN, Jocelyn LE GUEN, Sylvie LE LOUARN, Sébastien ROPERS, Monique TANGUY

Excusé(es) : Hervé LE GUEN (pouvoir donné à Sylvie LE LOUARN), David MASSON (pouvoir donné à Jocelyn LEGUEN), Matthieu MERCEUR (pouvoir donné à Stéphanie BERGOT)

Secrétaire de séance : Annie LE GUEN

OBJET : validation du projet de labélisation "LAEP" de l'espace parents-enfants "La p'tite pause" et + semaines petite enfance 2026/2029

Depuis plusieurs années, les communes de Bourg-Blanc, Coat-Méal, Kersaint-Plabennec, Le Drennec, Loc-Brévalaire, Plouvien et Plabennec, acteurs du territoire petite enfance et culturel à destination des familles collaborent pour le développement de projets intercommunaux « LAEP La P'tite Pause » et « semaines de la petite enfance ».
L'espace Parents enfants est ouvert tous les 15 jours, le jeudi matin de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires) ainsi qu'un samedi par mois (sauf janvier et août), à la maison de l'enfance de Plabennec, hors période de vacances scolaires. Il est gratuit, sans inscription et accueille les familles de toutes les communes.
Les semaines petites enfance, sont initiées par la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et l'association « Très Tôt Théatre » sur l'ensemble du département et sont déployées sur une période annuellement définie par celles-ci.
Les semaines « petite enfance » sont une programmation d'animations dédiées à la petite enfance : des représentations orchestrées par des compagnies artistiques spécialisées dans l'animation pour les tout-petits, des ateliers parents-enfants, des ateliers pour les professionnels.

Objectifs :
Le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) « La P'tite Pause » et les « semaines de la petite enfance » ont pour objectif commun :

- Le développement du jeune enfant
- Le soutien à la parentalité à travers le partage de moments privilégiés en famille et l'ouverture à de nouveaux publics
- D'agir en prévention et de rompre l'isolement des parents
- D'accueillir de manière gratuite les familles de jeune enfant des communes.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260914-2026_047-DE

- Le développement des dynamiques territoriales petite enfance pour une meilleure réponse aux besoins des familles

Et plus spécifiquement pour l'espace parents-enfants :

- L'accueil volontaire et sans inscription des enfants accompagnés d'un adulte référent, pour un temps déterminé, dans un lieu aménagé avec des professionnels.
- La proposition d'un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents

Et plus spécifiquement pour les semaine petite enfance :

- La découverte de l'art dès le plus jeune âge pour favoriser l'éveil et l'épanouissement du tout petit

Après délibération, le conseil municipal décide de valider la convention de partenariat pour le fonctionnement du LAEP « La Petite Pause » et du projet annuel « Les semaines petite enfance » et autorise le Maire à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches en application de cette décision.

Le Maire de Coat-Méal :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée sur le site https://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
COAT-MEAL, le 14 septembre 2026
Le Maire,
Martial CLAVIER

